



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance financière

Question écrite n° 46139

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème du manque de moyens matériels et humains attribués à la cellule de renseignements financiers, Tracfin, spécialisée dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. En effet, aujourd'hui, pour lutter et prévenir le blanchiment et se protéger contre d'éventuelles poursuites judiciaires, les grands établissements bancaires ont tendance à signaler le moindre compte suspect. Ces déclarations systématiques de soupçon surchargent les services de la cellule de renseignement financier, qui n'a pas les moyens d'enquêter sur toutes ces déclarations. La lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme doivent demeurer des priorités nationales. Aussi il lui demande ce qu'il envisage de proposer afin de donner à la cellule Tracfin les moyens de remplir pleinement sa mission.

Texte de la réponse

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une priorité d'action constante des services de l'État, en particulier de la cellule TRACFIN qui est au coeur du dispositif national, à l'interface entre les professions financières et non financières assujetties au mécanisme de la déclaration de soupçon et l'autorité judiciaire, et dont l'action est menée en étroite coopération avec les autres services répressifs nationaux impliqués (OCRGDF par exemple) et ses homologues étrangers. Pour assurer l'efficacité optimale de l'action menée, il convient effectivement d'être particulièrement attentif à l'adéquation des moyens de TRACFIN face à la progression constante du nombre de déclarations de soupçon ; de plus, la synergie opérationnelle entre l'ensemble des services nationaux concernés doit être encore renforcée. Tels sont les axes prioritaires de développement de TRACFIN que le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie met d'ores et déjà en oeuvre. Ainsi, les moyens à la disposition de la cellule de renseignement financier française continuent à progresser régulièrement tant au plan des effectifs ou des moyens techniques dédiés au traitement des informations reçues qu'à celui de l'adaptation des méthodes d'enquête. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a, en outre, fait engager une réflexion relative aux évolutions juridiques souhaitables afin, d'une part, de renforcer son statut et, d'autre part, de lui permettre, par une extension légale de ses possibilités d'échange d'informations, d'accéder à des données qui seraient de nature à renforcer utilement son champ d'investigation sur les circuits financiers frauduleux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46139

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6728

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7692